



MB/DO
N°23-215 -DIF

DECISION

PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal N° 035/03/2020 du 24 mai 2020 statuant sur les délégations permanentes du Maire ;
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2121-1 et L 2122-1 à L 2122-3 portant sur l'utilisation du domaine public ;
- VU la demande formulée par l'**Office de Tourisme d'Obernai – Place du Beffroi – 67210 OBERNAI**;

DECIDE

Article 1 :

De mettre à la disposition du preneur **la Salle du Beffroi** située – Place du Beffroi - 67210 OBERNAI

- Objet : **Exposition de jouets anciens**
- Date de mise à disposition : **Du lundi 13 novembre 2023 au lundi 15 janvier 2024**
- Date de la manifestation : **Du vendredi 24 novembre 2023 au dimanche 31 décembre 2024**
- Redevance : **Néant**

Article 2 :

Les conditions générales et particulières seront précisées dans la convention signée à cet effet.

Fait à OBERNAI, le 19 octobre 2023

Bernard FISCHER

Maire d'Obernai
Conseiller Régional

*Le Maire certifie que la présente
décision revêt un caractère exécutoire
et qu'elle a été publiée sur le site internet
de la Ville d'Obernai en date du* **30 OCT. 2023**